

Site et état de la pollution

Le présent PV concerne la zone/le secteur ci-après désigné(e) : **ZONE 2, Des Salins aux plages de Pampelonne**

sur les communes de : **Saint-Tropez et Ramatuelle**

Caractéristiques de la zone et descriptif de la pollution :

- **Cap des Salins / Cap du Pinet.**
 - . Plage des Salins – Sable
 - . Pointe de Capon – Cap Pinet
 - . Criques granule-graviers / Plateaux et blocs rocheux / Galettes projetées éparses
 - . Distribution majoritairement sporadique (1-10%), à fragmentée (11-50%) dans certaines criques.

- **Pampelonne : Plage de Tahiti / Plage du Migon.**
 - . Plages de sable, sites très exposés aux vents et courants d'Est.
 - . Boulettes, distribution sporadique (1-10%)
 - . Dépôts de posidonies souillées
 - . Strates de végétaux souillés enfouis.

Actions à mener

Suite à cette visite il a été convenu par les acteurs en présence de réaliser **les opérations suivantes** :

PHASE 1 NETTOYAGE GROSSIER - RETRAIT DES ACCUMULATIONS

- **Zones sableuses**
 - . Collecte manuelle des différents arrivages, en veillant à limiter au maximum le prélèvement de sédiments et de végétaux.
- **Zones rocheuses**
 - . Collecte manuelle des accumulations d'hydrocarbures piégés dans les rétentions naturelles des platiers et/ou entre les blocs rocheux.
 - . Enlèvement des surépaisseurs par grattage des surfaces rocheuses.

PHASE 2 NETTOYAGE FIN

- **Zones sableuses**

Selon la situation de la pollution résiduelle à l'issue de la phase 1 :

 - . Surface : tamisage ou criblage de zones caractérisées par la présence de micro-boulettes difficilement récupérables manuellement.
 - . Subsurface (résidus enfouis) : brassage immergé (lances impact/basse pression) avec récupération systématique du polluant résiduel par absorbants.
- **Zones rocheuses**
 - . Brossage des traces d'hydrocarbures (favorisation des processus de dégradation naturelle)
 - . Nettoyage eau chaude sous pression (endroits accessibles) à l'eau de mer ; pression et température adaptées à la nature du substrat, avec récupération systématique des effluents.
 - . Zones exposées à pollution très éparses ou pellicule <1mm, difficiles d'accès : résorption naturelle sous l'action des UV et de la mer.

Pour atteindre un niveau de nettoyage défini comme :

- **Absence de polluant remobilisable (zones sableuses et rocheuses).**
- **Zones sableuses :**
 - . Enlèvement de la pollution de surface, purge des zones de pollution résiduelle enfouie.
- **Zones rocheuses exposées, difficiles ou dangereuses d'accès :**
 - . Elimination des épaisseurs d'hydrocarbures sur les rochers ;
 - . Aspect visuel des surfaces : film gras, qui sera résorbé à terme par les UVs et l'action des houles ;

 - . Dans le cas particulier de points réunissant les conditions suivantes : (i) peu souillés, (ii) à forte potentialité d'auto-nettoyage et (iii) présentant un risque pour la sécurité du personnel (promontoire rocheux d'accès trop difficile et extrêmement battus par les vagues), il peut être préférable de favoriser l'activité nettoyante des processus naturels physiques et biochimiques (énergie des vagues et courants, photo-oxydation, activité des bactéries et des micro-organismes, ...)
- **Zones rocheuses et criques accessibles :**
 - . Elimination des épaisseurs d'hydrocarbures sur les rochers ;
 - . Aspect visuel des surfaces nettoyées : tolérer la persistance momentanée d'un film gras en fin de lavage, résorbée à terme par les UVs et l'action des houles.

Consignes particulières à respecter sur le site / gestion de déchets / accès / etc.

Objectifs généraux :

Respect de la sensibilité environnementale des sites :

- . Les accès organisés pour minimiser l'impact de la circulation sur l'environnement.
- . Les zones de stockage temporaire de matériels et de déchets doivent être organisées dans un objectif de préservation des sites (ex : protection des sols) et d'évitement des contaminations secondaires
- . Optimisation de la sélectivité de la collecte.

Respecter des bonnes pratiques en matière de sécurité collective et individuelle, ex :

- . EPI adaptés ;
- . Secteurs de chantiers systématiquement balisés et interdits au public.